



AVIS A. 843

CONCERNANT LE PROJET DE STRATEGIE
REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Adopté par le Bureau le 20 novembre 2006

1. Saisine

Dans un courrier adressé au CESRW le 18 septembre, M.CI Delbeuck, directeur général de la DGRNE, a transmis les documents relatifs à la stratégie et a annoncé que ceux-ci seraient soumis à l'avis du CESRW.

Lors de la présentation des thèmes de la stratégie devant le CESRW et le CWEDD par Cap-conseil, le représentant du Ministre Lutgen a confirmé la consultation officielle du CESRW sur ces documents.

2. Exposé du dossier

Faisant suite à la dynamique initiée lors du sommet de Rio en 1992 et confirmée au sommet de Johannesburg en 2002, la Région wallonne, comme d'autres pouvoirs régionaux, s'est engagée à élaborer une stratégie régionale de développement durable. Cet engagement a été rappelé dans la stratégie nationale de développement durable adoptée en 2005 par l'ensemble des niveaux de pouvoir belge.

Au niveau wallon, la thématique du développement durable a été attribuée par le Gouvernement wallon au Ministre Lutgen.

La définition d'un projet de stratégie régionale de développement durable a été confiée à un Bureau d'études. A l'issue d'une première phase de travail, douze thèmes et quatre principes de gouvernance ont été dégagés :

Dans le pilier social :

1. Education, formation et sensibilisation ;
2. Lutte contre la pauvreté (et inclusion sociale, intégration des handicapés) ;
3. Santé (publique et environnement) ;
4. Démographie durable (gérer le vieillissement de la population) ;

Dans le pilier environnemental :

5. Aménagement du territoire : gestion des sols, assainissement et gestion des déchets ;
6. Energie et atmosphère (lutte contre les changements climatiques) ;
7. Ressources naturelles : protection et gestion : eau et biodiversité ;
8. Mobilité (systèmes de transport) ;

Dans le pilier économique :

9. Production et consommation durables ;
10. Recherche et innovation (meilleure connaissance, entre autre, technologies propres, encourager les partenariats et les collaborations internationales) ;
11. Activité économique (création ou transmission d'entreprise, pôle de compétitivité, ouverture du système économique et DD) ;
12. Simplification administrative (intégration européenne : brevet, statut entreprise européenne,..) ;

Pour les principes de gouvernance :

13. Participation (revitalisation de la démocratie) ;

14. Solidarité mondiale pour un développement ;
15. Prise de décision transversale combinant les dimensions environnementales, économiques et sociales ;
16. Principe d'évaluation.

C'est sur ces thèmes et ces principes que le Cabinet a invité le Conseil à se prononcer dans le mois.

3. Avis

3.1 Nécessité de définir une SRDD

Le Conseil estime qu'il est important de définir une stratégie régionale de développement durable, d'une part, afin de répondre à l'engagement pris par la Région wallonne en août 2002¹, et d'autre part, afin de s'inscrire dans la démarche initiée au niveau national.

Pour le Conseil, la stratégie wallonne présentera les priorités de la Région en matière de développement durable et permettra la prise en compte de ces priorités dans la réflexion nationale.

Le Conseil soutient donc cette démarche et se réjouit d'être consulté à ce stade de la discussion.

3.2 Une méthodologie non adaptée

Le Conseil émet des réserves quant à la méthodologie adoptée pour définir les thèmes qui composeront l'ossature de la stratégie. Le Conseil estime que le choix de cette méthodologie résulte notamment de la contrainte de temps imposée au consultant pour la définition de cette stratégie.

Pour le CESRW, l'exercice entrepris s'apparente à un exercice statistique théorique qui n'a, à aucun moment, été confronté à la réalité wallonne, aux politiques mises en œuvre ou encore aux priorités déjà définies par le Gouvernement. Il s'en suit que le document proposé ne permet pas d'identifier les politiques déjà menées dans les différentes thématiques ou la situation wallonne dans ces domaines. Le Conseil souligne qu'une stratégie ne peut se concevoir à partir d'une compilation de textes, mais doit se baser sur une évaluation de la situation existante et une identification des défis à relever pour amener la Région wallonne vers un développement durable.

Il estime en outre que cette méthodologie comporte des biais importants : sélection arbitraire des textes de référence, absence de textes régionaux fondamentaux (ex. : SDER), application de filtres non suffisamment justifiés, manque d'examen des avis rendus par les organes consultatifs sur les différents thèmes...

Le Conseil tient à rappeler que la réflexion en matière de développement durable a fortement évolué ces dernières années ; ce qui a conduit les responsables politiques à privilégier l'identification de grands défis à relever et dans le cadre desquels des actions de nature économique, sociale et environnementale doivent être mises en œuvre. De plus, en privilégiant une approche plus globale et non sériée selon les trois piliers, le Conseil estime qu'il sera plus aisé de mettre en œuvre une approche transversale nécessaire en matière de développement durable.

¹ Déclaration de Gauteng qui s'inscrit dans le prolongement des sommets de Rio (1992) et de Johannesburg (2002)

Le Conseil regrette à cet égard que le canevas proposé se structure entre les trois piliers du développement durable et que les thématiques retenues soient classées arbitrairement au sein de ceux-ci.

3.3 Une nouvelle approche

Au mois de juin 2006, l'Union européenne a défini sa nouvelle stratégie de développement durable qui reprend 7 grands défis à relever pour les pays européens² :

- Changement climatique et énergie propre ;
- Transport durable ;
- Consommation et production durables ;
- Conservation et gestion des ressources naturelles (dont Eau, Biodiversité) ;
- Santé publique ;
- Inclusion sociale, démographie et migration ;
- Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable.

Dans cette stratégie européenne, les thèmes « éducation, formation, sensibilisation » et « recherche et innovation » sont considérés comme des thèmes transversaux.

Le Conseil souhaite que la stratégie wallonne s'appuie notamment sur ces thèmes reconnus comme prioritaires par l'ensemble des pays de l'Union, tout en se réservant la possibilité d'y adjoindre d'autres thèmes qui correspondent à des objectifs importants au niveau régional. Le Conseil souligne encore qu'il est primordial que la Région examine ces thèmes sous l'angle des spécificités régionales afin d'y définir des défis correspondant à la réalité et aux opportunités wallonnes, notamment en regard du Contrat d'Avenir pour la Wallonie et des plans stratégiques qui en découlent. Une fois ces défis identifiés, il sera alors possible de choisir des actions à mettre en œuvre pour y répondre.

3.4 Une implication des Communautés française et germanophone

Vu les compétences de la Communauté en matière d'enseignement, de recherche et de santé publique, le Conseil s'étonne qu'une implication de la Communauté française n'ait pas été envisagée dès le début de la démarche.

Le Conseil suggère la tenue d'un Gouvernement conjoint consacré à cette thématique qui permettrait de définir les modalités pratiques de la collaboration entre la Région et la Communauté française, chacune dans le cadre de ses compétences.

Le Conseil propose qu'une collaboration avec la Communauté germanophone soit également organisée.

3.5 Une cohérence avec les politiques fédérales

Le Conseil demande que les actions qui seront développées dans le cadre de cette stratégie régionale soient en accord avec celles développées par le pouvoir fédéral, et notamment celles reprises dans le plan fédéral de développement durable.

² Voir tableau repris en annexe

3.6 Le public-cible

Pour le Conseil, la stratégie régionale de développement durable doit s'adresser prioritairement aux responsables politiques. Dans une phase ultérieure, les actions qui seront développées s'étendront à l'ensemble des acteurs : politiques, socio-économiques, ONG, citoyens...

3.7 Des délais à optimiser

Le Conseil regrette à nouveau les délais extrêmement courts dans lesquels cette stratégie doit être définie. Il estime que ces délais ne peuvent être prolongés puisqu'ils s'inscrivent dans la démarche initiée au niveau national ; il convient donc d'optimiser les quelques mois restants.

Le calendrier initial prévoit la tenue d'un forum citoyen. Dans son avis A.769 relatif à la stratégie nationale de développement durable, le Conseil a déjà souligné qu'un tel projet demande des moyens importants pour être efficace : sélection des participants, formation, rencontres avec des experts, ... De plus, le Conseil a rappelé à de nombreuses reprises que les consultations publiques doivent porter sur des plans d'actions précis plutôt que sur des documents politiques de portée générale.

Dans ce contexte, le Conseil propose que le temps initialement prévu pour la tenue du forum citoyen soit consacré à la définition de défis cohérents avec les spécificités wallonnes ainsi qu'à l'identification de premières actions visant à y répondre.

Le Conseil estime qu'ultérieurement le Gouvernement devra se donner le temps pour finaliser cette réflexion et parvenir à la définition d'un plan d'actions complet, opérationnel et cohérent avec la réalité régionale. A cet égard, le Conseil propose que le Gouvernement se fixe comme délai la fin de l'année 2007.

C'est alors qu'une enquête publique, ou un forum citoyen, pourra être réalisée.

Enfin, le Conseil souhaite être consulté sur les prochaines phases de définition de la stratégie régionale de développement durable étant donné l'importance des problématiques abordées et de leurs enjeux.

Annexe :

Thématiques	Objectifs
Changement climatique et énergie propre	<p>Respect des engagements pris en vertu du protocole de Kyoto</p> <p>Post 2012 : Faire en sorte que l'augmentation de la température moyenne de la surface de la planète ne dépasse pas 2 °C par rapport au niveau de l'époque préindustrielle.</p> <p>Politique énergétique compatible avec les objectifs de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité et de développement durable.</p> <p>Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation dans toutes les politiques européennes concernées.</p> <p>Energies renouvelables : 12% de l'énergie en moyenne et 21% de l'électricité consommées, en 2012 et envisager de porter leur part à 15% d'ici à 2015.</p> <p>Biocarburants : 5,75% du carburant destiné au transport, au titre d'objectif indicatif, en 2010 et envisager de porter cette part à 8% d'ici à 2015.</p> <p>Consommation énergétique finale : économie globale de 9% pendant 9 ans d'ici à 2017.</p>
Transport durable	<p>Dissocier la croissance économique de la demande de transports.</p> <p>Parvenir à des niveaux de consommation d'énergie acceptables et réduire les émissions de GES.</p> <p>Réduire les émissions à des niveaux permettant de minimiser les incidences sur la santé humaine et/ou l'environnement.</p> <p>Réorientation équilibrée vers des modes de transport ayant peu d'incidences négatives sur l'environnement pour mettre en place un système de transport et de mobilité durable.</p> <p>Réduire les nuisances sonores pour limiter l'incidence des niveaux d'exposition globaux sur la santé.</p> <p>D'ici 2010, moderniser le cadre communautaire régissant les services publics de transport en commun pour en accroître l'efficacité et la qualité.</p> <p>Emissions de CO2 des véhicules neufs à 140 g/km (2008-2009) et à 120 g/km (2012).</p> <p>D'ici à 2010, réduire de 1/2 par rapport à 2000 le nombre des décès dus aux accidents de la route.</p>
Consommation et production durables	<p>Promouvoir des modes de consommation et de production durables, en tenant compte, dans les mesures destinées à assurer le développement social et économique, de ce que les écosystèmes peuvent supporter, et briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.</p> <p>Améliorer la performance environnementale et sociale pour les produits/procédés et encourager leur utilisation par les entreprises et les consommateurs.</p> <p>S'efforcer d'atteindre d'ici 2010 un niveau moyen de marchés publics écologiques égal à celui atteint actuellement par les États membres les plus performants.</p> <p>Chercher à accroître la part de l'UE dans le marché mondial des technologies environnementales et des écoinnovations.</p>

<p>Conservation et gestion des ressources naturelles</p>	<p>Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour réduire l'utilisation générale de ressources naturelles non renouvelables ainsi que les effets sur l'environnement de l'utilisation des matières premières, et en utilisant les ressources naturelles renouvelables à un rythme ne dépassant pas leur capacité de régénération.</p> <p>Acquérir et maintenir un avantage concurrentiel en améliorant l'efficacité des ressources, entre autre en promouvant des innovations écoefficaces.</p> <p>Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles renouvelables (ressources halieutiques, biodiversité, eau, air, sol et atmosphère), réhabiliter les écosystèmes marins dégradés d'ici 2015.</p> <p>Enrayer la perte de biodiversité et contribuer à une réduction significative du taux mondial de perte de biodiversité d'ici 2010.</p> <p>Contribuer efficacement à la réalisation, d'ici 2015, des quatre objectifs mondiaux des Nations unies en ce qui concerne les forêts.</p> <p>Éviter la production de déchets et utiliser plus efficacement les ressources naturelles en appliquant la notion de cycle de vie et en promouvant la réutilisation et le recyclage.</p>
<p>Santé publique</p>	<p>Améliorer la protection contre les menaces pour la santé en renforçant la capacité à réagir aux menaces de manière coordonnée.</p> <p>Poursuivre l'amélioration des législations en matière d'alimentation humaine et animale (notamment via l'étiquetage des denrées alimentaires).</p> <p>Continuer de promouvoir des normes de qualité élevées en matière de santé et de bien-être des animaux, dans l'UE et dans le monde.</p> <p>Ralentir la progression des maladies liées au style de vie et des maladies chroniques, en particulier dans les groupes et les zones défavorisés sur le plan socioéconomique.</p> <p>Réduire les inégalités en prenant en considération des déterminants plus larges de la santé et en mettant en oeuvre des stratégies adéquates en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies.</p> <p>Veiller à ce que, d'ici 2020, les substances chimiques soient produites, manipulées et utilisées de façon à ne pas présenter une menace importante pour la santé humaine et l'environnement. (REACH)</p> <p>Améliorer les informations relatives à la pollution de l'environnement et à ses effets nocifs pour la santé.</p> <p>Améliorer la santé mentale et faire face aux risques de suicides</p>
<p>Inclusion sociale, démographie et migration</p>	<p>S'efforcer de donner un élan décisif à la réduction, d'ici 2010, du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale (accent particulier sur les enfants).</p> <p>Garantir à la fois un niveau élevé de cohésion sociale et territoriale dans l'UE et les États membres, et le respect de la diversité culturelle.</p> <p>Soutenir les États membres dans leurs efforts de modernisation de la protection sociale pour faire face aux changements démographiques.</p>

	<p>Accroître sensiblement la participation des femmes et des travailleurs âgés au marché du travail et augmenter l'emploi des travailleurs migrants d'ici 2010.</p> <p>Poursuivre l'élaboration d'une politique communautaire d'immigration, accompagnée de politiques visant à renforcer l'intégration des migrants et de leurs familles, en tenant compte aussi de la dimension économique de la migration.</p> <p>Réduire les effets négatifs de la mondialisation pour les travailleurs et les membres de leur famille.</p> <p>Favoriser l'emploi des jeunes : réduction de 10% du décrochage scolaire précoce, atteindre 85% des jeunes âgés de 22 ans ayant terminé le cycle d'enseignement secondaire. Garantir une offre d'un emploi, un stage d'apprentissage, une formation complémentaire ou toute autre mesure destinée à favoriser leur embauche à tous les jeunes ayant quitté l'école et se trouvant au chômage dans un délai de six mois (fin 2007). Ce délai devrait être réduit à un max. de quatre mois d'ici 2010.</p> <p>Accroître la participation des personnes handicapées au marché de l'emploi.</p>
<p>Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable</p>	<p>Réaliser d'importants progrès sur la voie de la réalisation des objectifs fixés au niveau international, pour lesquels l'UE a pris des engagements.</p> <p>Contribuer à une meilleure gouvernance environnementale internationale et au renforcement des accords multilatéraux sur l'environnement.</p> <p>Faire passer le volume de l'aide à 0,7% du RNB d'ici 2015 et atteindre l'objectif intermédiaire de 0,56% d'ici 2010.</p> <p>Promouvoir le développement durable dans le contexte des négociations au sein de l'OMC, Renforcer l'efficacité, la cohérence et la qualité des politiques d'aide de l'UE et des États membres durant la période 2005-2010.</p> <p>Intégrer les questions relatives au DD dans toutes les politiques externes de l'UE.</p>